



COMBAT OUVRIER

Journal communiste révolutionnaire (trotskyste)

Pour la construction
d'un parti ouvrier
révolutionnaire en
Martinique et
en Guadeloupe.
Pour l'émancipation
des peuples de
Martinique et
de Guadeloupe.
Pour la reconstruction
de la IV^{ème}
Internationale.

— PARAÎT TOUTES LES 2 SEMAINES —

SAMEDI 09 JUIN 2013

N° 1092

PRIX

1 €

EDITORIAL

Opposer un plan de lutte des travailleurs aux attaques qui pleuvent contre eux !

Le gouvernement et les centrales syndicales françaises préparent une nouvelle "conférence sociale" pour les 20 et 21 juin. La première s'était tenue en juillet 2012. Ce "dialogue social" voulu par Hollande a abouti en fait à 20 milliards de ristournes d'impôts aux patrons, à la généralisation de la précarité et de la flexibilité dans la loi dite de "sécurisation de l'emploi".

Ayrault a pu remercier les confédérations syndicales pour leur collaboration et s'est montré reconnaissant même envers celles qui, comme la CGT, n'avaient pas signé, mais qui ont été tout de même fort compréhensives à l'égard du gouvernement. En un mot, ces conférences sociales ne représentent qu'un bureau d'enregistrement des volontés patronales relayées par le gouvernement. Les syndicats ne sont là que pour la galerie. Et il en sera de même pour la deuxième "conférence sociale" du mois de juin.

L'un des sujets les plus importants qui sera discuté sera celui sur les retraites. Déjà le ton est donné par le gouvernement et divers intervenants : l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans d'ici 2020 et le recul de l'âge légal de la retraite à 65 ans. Une commission d'experts propose déjà un cocktail de mesures en ce sens. Ce qui se profile est aussi une baisse généralisée du niveau des pensions dans le secteur privé comme dans le public.

Il est aussi question d'aligner le taux réduit de la CSG (contribution sociale généralisée) appliqué actuellement aux retraités imposables (6,6%) sur celui des actifs soit 7,5 %, de supprimer l'abattement de 10% dont bénéficient tous les retraités. Cette dernière mesure aurait pour effet, soit de rendre certains retraités imposables, soit d'en amener d'autres à une tranche supérieure d'imposition. Il est aussi question de soumettre à l'impôt la majoration de 10% des pensions accordée aux parents de trois enfants ou plus. La commission propose aussi de ne plus indexer les pensions sur l'inflation mais de les revaloriser à un niveau inférieur aux prix. Pour les fonctionnaires il est question de calculer la retraite non plus sur les six derniers mois (les plus favorables) mais sur les 10 dernières années. Déjà en 1993 le calcul des pensions qui était fait dans le privé sur les 10 dernières années est passé aux 25 dernières années, ce qui en réalité a fait baisser les pensions. De même, la pénibilité sera faiblement prise en compte. Seuls deux critères sont retenus par la commission : le travail de nuit et l'exposition à des substances cancérigènes.

Ceux qui défendent l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans pour avoir droit à une retraite pleine et entière nous disent que c'est normal de cotiser plus longtemps car on vit plus longtemps. Sauf que des études montrent aussi que si l'on vit plus longtemps, on vit moins longtemps en bonne santé. De plus la productivité a été multipliée par plus de 16 au siècle dernier. C'est à dire que les richesses produites par les travailleurs dans le même temps de travail ont été considérablement augmentées, mais cela ni patrons ni gouvernement n'en tiennent compte.

Le gouvernement Hollande suit donc exactement le chemin des gouvernements de droite précédents. Et il bénéficie du soutien express ou tacite des grandes confédérations syndicales. La droite aussi en bénéficiait mais du moins les confédérations syndicales faisaient-elles semblant d'agir. On se souvient des immenses manifestations contre les attaques sur les retraites. Même en se préparant par avance à céder, les directions syndicales donnaient un peu le change. Aujourd'hui, elles ne font même plus semblant. Et ce ne sont pas les mises en garde et les appels à la mobilisation de certains comme la CGT qui changeront quoi que ce soit. Seules des luttes d'ensemble et d'envergure des travailleurs dépassant le carcan et les limites imposées par les directions syndicales pourront changer la donne.

Guadeloupe

Manifestation contre l'épandage aérien



Près de 300 personnes se sont mobilisées le 1^{er} juin à l'appel du Collectif citoyen contre l'épandage aérien de produits toxiques dans les bananeraies. Cette mobilisation était une

réaction de mécontentement contre la récente décision de la nouvelle préfète d'autoriser durant un an l'épandage de produits pour lutter contre la cercosporiose noire, maladie

propriétaires agissent en hors-la-loi sans contrôle.

des bananeraies. Mais il se trouve que les produits déversés par les avions ou les hélicoptères sur les bananeraies atteignent aussi les habitations et les jardins environnants. Or ces produits sont toxiques et dangereux.

Dans le décret autorisant la reprise de l'épandage, la préfète ne précise ni le nom ni la nature des produits déversés par les hélicoptères, ce qui est contraire à la loi. Les

propriétaires de bananeraies agissent en hors-la-loi sans contrôle.

Suite en P.3

Martinique

CHUM, un attentisme criminel

Les protestations, notamment syndicales, se succèdent contre l'attitude de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et de la direction du CHUM (Centre Hospitalier Universitaire de Martinique). Elles sont dirigées contre la politique du «retour à l'équilibre financier» de l'hôpital exigé par le gouvernement. Cette politique pénalise le personnel hospitalier, et dégrade le service public de santé.

La CME (Commission Médicale d'Etablissement) du CHUM soulève un autre grave problème dans une lettre ouverte du 14 mai 2013, à Marisol Touraine, ministre de la Santé, et Victorin Lurel, ministre des Outre-mer. Cette lettre pose le problème de la «mise aux normes d'un hôpital capable de résister aux tremblements de terre». Le tremblement de terre qui a frappé Haïti en 2010, faisant des centaines de milliers de morts, a douloureusement rappelé à tous quelle peut

être la détresse d'une population frappée par un séisme.

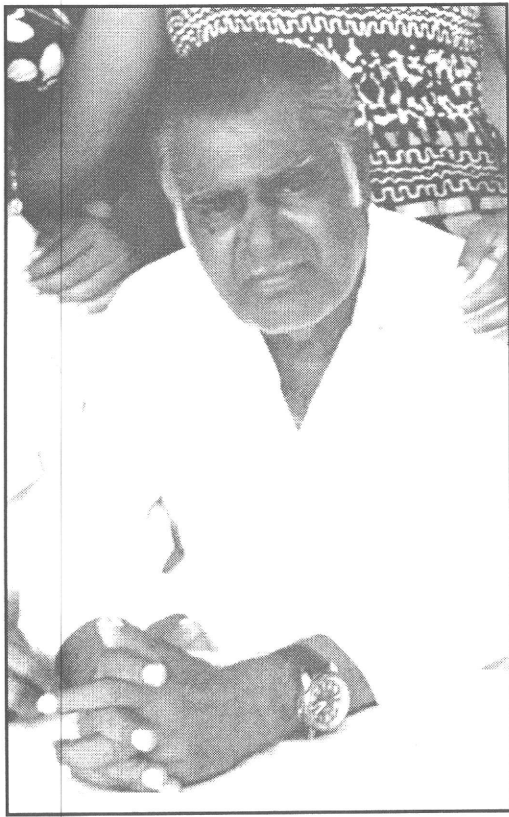
L'arc des petites Antilles dont fait partie la Martinique est particulièrement exposé aux séismes car situé au dessus d'une zone où se chevauchent les plaques de la croûte terrestre dites nord et sud américaines avec la plaque Caraïbe. De ce fait, les Antilles ont été classées en zone III, degré de sismicité maximale du zonage français.

Pour ne parler que d'après 2005, année où l'Union Européenne s'est déclarée prête à soutenir le projet de rénovation de l'hôpital, le gouvernement semble s'être engagé dans une course de lenteur. En janvier 2007, il a adopté un plan Séisme aux Antilles qui s'intégrait au programme national de prévention du risque sismique. Mais rien ou presque n'a été fait. Dans le plan Santé-Outre-mer de 2012, Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé du gouvernement Sarkozy-Fillon,

promettait une enveloppe de 98 millions d'euros, sur des prévisions totales de 192 millions d'euros, pour la mise aux normes du plateau technique de l'hôpital Pierre Zobda Quitman. Mais la réalisation effective des travaux est maintenant conditionnée à un examen par les services ministériels de la «faisabilité du plan de retour à l'équilibre financier».

D'ailleurs au Sénat, M. Antiste, sénateur-maire du François, apparenté PS, a posé à la ministre de la Santé, le 18/4/2013, une question portant en particulier sur la surmortalité à attendre, en cas de catastrophe, du fait du non-respect de ces normes parasismiques. Eh bien, dans sa réponse, Marisol Touraine ne disait rigoureusement rien sur ce point !

Le laxisme criminel de l'État est donc un fait établi. Et la réplique de M. Antiste : «Mme la ministre, je connais votre engagement sur ces questions...», équivaut à de la complicité.



Moutama Antoine plus connu, sous son surnom Donat est décédé cette semaine suite à une longue maladie.

Donat était ouvrier de la banane et a travaillé jusqu'à son départ à la retraite sur les plantations de P. Buttet à Fonds-Cacao (Capesterre-Belle-Eau). Il a fait partie de ces ouvrières et ouvriers de la banane, comme C. Judor, K. Vidal, Amassin, O. Labanzine, Jeanne

Porier, Christiane Sainte Luce et bien d'autres qui, au début des années 1970, ont entrepris de s'organiser, avec l'aide des jeunes militants de Combat Ouvrier, dont Paul Christophe faisait partie, pour mettre un frein à l'exploitation féroce et à l'arbitraire patronal sur les plantations.

A l'époque, le syndicat CGTG des ouvriers de la banane ne se distinguait pas particulièrement par sa combativité. Le syndicat SOB (syndicat des ouvriers de la banane) qui quelque temps auparavant avait impulsé quelques luttes, avait plus ou moins abandonné le terrain.

Donat a fait partie de ces travailleurs combattifs. Leur premier grand mouvement a été celui de l'année 1974. Les ouvriers de la banane touchaient aux environs de 29,50F par jour, alors qu'en Martinique ce salaire était d'environ 35,50F.

Et la revendication d'une augmentation de salaire de 6F, pour permettre de toucher le même salaire qu'en Martinique a été popularisée pendant quelques mois. Et finalement

une grève a été lancée pour les 6F d'augmentation. La grève a été presque totale, car un piquet mobile de plus de 100 travailleurs passait de plantation en plantation pour arrêter le travail. Et les patrons ont été obligés de céder. Par la suite, la lutte a été engagée et gagnée pour que le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) en vigueur dans les autres secteurs de l'économie, soit étendue à l'agriculture et remplace le SMAG (salaire agricole inférieur au SMIG).

L'autre grand mouvement des ouvriers de la banane auquel a participé Donat a été celui des occupations des terres de 1980-1981 à Capesterre-Belle-Eau, mouvement qui a mobilisé des centaines de travailleurs de la banane. Mais la préfecture et la municipalité avaient fait traîner les choses si bien que le mouvement a perdu de sa force de départ et a été dévoyé vers des achats de certaines parcelles de terre par ceux qui en avaient les moyens.

Aujourd'hui, les militants qui animent le syndicat CGTG des ouvriers de la banane sont les dignes successeurs de Donat. Ils tiennent haut le flambeau qui a été allumé par Donat et ses camarades de lutte.



Le 31 mai vers midi, un travailleur est mort à la tâche au quartier Belle-Étoile à Saint-Joseph. Il effectuait le nettoyage d'un terrain avec une pelleteuse lorsqu'elle a basculé, après être montée sur un talus, le terrain ayant été rendu très meuble par les pluies abondantes. Ejecté de son siège, cet employé d'une entreprise de BTP (Bâtiment et Travaux Publics) a été écrasé par une des chenilles de la machine.

La presse a signalé qu'il s'agit du quatrième accident mortel du travail en Martinique depuis le début de l'année. C'est aussi le dernier en date d'une série d'accidents mortels survenus ces derniers mois par renversement d'engins de chantier, de tracteurs ou de remorques.

Le 19 juin dernier, un ouvrier agricole avait été écrasé par un chariot à bananes sur

l'habitation Beauregard au Carbet, le 8 octobre un autre travailleur fut écrasé par son tracteur à l'habitation Bochette, au Lamentin.

Sur les terres de Martinique, souvent en pente et détrempées, ces travaux sont dangereux. A cela s'ajoute que les engins sont souvent obsolètes ou mal entretenus. Et finalement les travailleurs y laissent leur peau. Il n'y a pas à considérer que c'est une fatalité. Les mesures de sécurité existantes doivent être respectées. Si elles sont insuffisantes elles doivent être renforcées, comme doivent être renforcés les contrôles de l'administration, eux aussi souvent inexistantes. Et les salariés doivent vraiment pouvoir, et vouloir, refuser de se mettre en danger.

Les travailleurs travaillent pour gagner leur vie, pas pour la perdre !

Grand-Rivière, une situation qui pouvait être évitée

Depuis quelques mois, la Martinique est victime d'inondations à cause des pluies abondantes, occasionnant des glissements de terrain.

Dans la nuit du dimanche 26 au lundi 27 mai, c'est la commune de Grand-Rivière dans le nord-atlantique qui a été coupée du reste de l'île. L'unique accès pour s'y rendre, la RD 10, s'est effondré, laissant sur toute la largeur de la chaussée une excavation d'une profondeur de 7 mètres et d'une longueur de plus de 5 mètres. Aucune voiture ne pouvait passer et les habitants ont dû se débrouiller avec les moyens du bord pour traverser ce trou béant. Certains ont même utilisé un tronc d'arbre. De plus, durant plusieurs jours, la population s'est retrouvée privée d'eau et d'électricité.

Les services départementaux ont dû s'activer pour entreprendre des travaux afin de rétablir l'électricité et ravitailler la commune en eau potable, mais aussi rétablir la circulation et les moyens de transport. D'autres habitants ont utilisé la voie maritime pour se déplacer. Plusieurs d'entre eux n'ont pas hésité à manifester leur mécontentement. Un habitant a déclaré sur les ondes que «cette situation était prévisible». Il disait aussi : «On n'a rien fait, Grand-Rivière est une commune abandonnée».

Un autre expliquait : «Il y a à peine un mois, nous avons déjà eu un éboulement sur cette route».

Une passerelle pour piétons a été mise en place et, quatre

jours après le sinistre, une déviation provisoire a été ouverte pour permettre aux voitures légères de traverser, quelques heures par jour. Mais les riverains ne savent pas quels travaux définitifs seront engagés, pour permettre un désenclavement durable de leur commune.

Pourtant, aujourd'hui, il existe des techniques et du matériel modernes pour entreprendre de grands travaux de construction de ponts, afin d'éviter de se trouver dans une telle situation. Mais pour mener ce type de travaux nécessaires aux intérêts de la population, il faut s'en donner les moyens et il faut une volonté politique qui n'est pas celle qui anime le Conseil général.

Relaxe de Jocelyn Leborgne de l'UGTG.

Le Jeudi 23 mai, le tribunal correctionnel de Pointe à Pitre s'est prononcé pour la relaxe de Jocelyn Leborgne qui était poursuivi pour avoir refusé des prélèvements pour un test d'ADN. Il risquait un mois d'emprisonnement avec sursis. Différentes organisations syndicales et politiques s'étaient mobilisées pour le soutenir dont la CGTG et Combat Ouvrier. Jean Marie Nomertin secrétaire général de la CGTG était convoqué comme témoin du syndicaliste de l'UGTG. Près de 200 personnes sont restées présentes devant le tribunal durant toute la journée car le

juge avait décidé de faire passer en dernier l'affaire dans le but de décourager les militants et de les inciter à partir. Mais c'était sans compter avec la détermination des militants. Le prélèvement d'ADN pour les militants syndicaux est une attaque contre les syndicats. La loi impose ce prélèvement en particulier pour les criminels.

Mais il y a deux poids et deux mesures. Aucun prélèvement d'ADN n'est imposé aux criminels à col blanc. La famille Despointe dont une fille en Guadeloupe qui avait agressé des pompiers ont-ils subi des prélèvements d'ADN?

Dés le vendredi 24 mai le procureur a fait appel de la décision du tribunal en remettant en cause la relaxe de Leborgne. Cet acharnement contre un syndicaliste montre bien la volonté de la Justice et de l'Etat de réprimer en Guadeloupe tous ceux, militants politiques, syndicalistes, jeunes qui se battent, avec leurs moyens, contre ce système pourri. D'autres militants de l'UGTG sont poursuivis pour la même raison. En France aussi des militants syndicaux sont poursuivis pour leur combat contre ce prélèvement.

Des gérants insatiables et menteurs

Les gérants de stations-service de Martinique se sont joints à leurs confrères de Guadeloupe pour soutenir ceux de Guyane qui sont en grève depuis plusieurs semaines. Tous réclament une revalorisation de leur marge sur les ventes de carburants. Et uniquement sur le carburant, mais pas la «Boutique». En Guyane, Guadeloupe et Martinique, les prix de vente des produits pétroliers sont des prix administrés, c'est-à-dire arrêtés par les préfets.

En Martinique leur prétention est orchestrée par la Chambre syndicale des gérants de stations-service qui répète, pour justifier la demande d'augmentation de leur marge, qu'ils ne gagnent que 10,25 centimes par litre vendu, qu'ils croulent sous les charges, notamment les salaires et les charges imposées par les compagnies pétrolières. S'ils venaient à obtenir cette augmentation réclamée, elle serait mécaniquement répercutée par la préfecture sur le prix de vente à la pompe. En fait, en Martinique, les gérants gagnent 17,25 centimes par litre de carburant vendu... depuis le 8 septembre 2009. Simplement, ils refusent de considérer comme incluse dans leur marge une ristourne de 7

centimes par litre appelée Prime de Fin de Gérance (PFG) que leur concèdent les compagnies pétrolières suite à un accord signé le 2 avril 2008 (Accord Interprofessionnel Pétrolier). Cette ristourne ne coûte rien aux compagnies puisqu'elle est financée au moyen d'une taxe mise en place par le préfet et que paient tous ceux qui achètent des produits pétroliers. De juin 2008 à décembre 2012, cette taxe aurait rapporté plus de 10 millions d'euros. Dans le même temps, les gérants doivent des milliers d'euros à leurs salariés et en demandant 1,7 centime d'augmentation du prix de vente des carburants, ils cherchent à gagner du temps pour ne pas payer sur leur fonds propres.

Lorsque les gérants se plaignent en disant qu'ils sont sur la paille ou risquent de l'être, ils ne font que mentir pour tenter de soutirer plus d'argent aux consommateurs avec la complicité des pouvoirs publics.

En fait, ils sont repus, mais réclament toujours plus. De vrais parasites, de plus en plus avides de profits et qui n'hésitent pas à agiter la menace de grève pour réaliser leur forfait.

Martinique LPO-Acajou, la ténacité d'une employée «précaire» a payé

Le LPO Acajou 2 (lycée polyvalent) avait embauché une employée à durée déterminée sous forme de «Contrat aidé». Dans le contrat rédigé par la direction, il avait bien été mentionné par cette dernière que le salaire brut serait supérieur au taux habituellement pratiqué pour ce type de contrat.

Puis la direction avait changé d'avis et avait demandé à l'employée de ramener le contrat afin de l'annuler et de le refaire avec un salaire plus bas. Suite à son refus, cette dernière a fait l'objet d'un licenciement et a été privée de revenus.

L'employée a donc saisi la justice prud'homale qui a condamné conjointement dans un premier temps le LPO et le

rectorat pour licenciement abusif.

Suite à l'appel fait par le rectorat, ce dernier a été déclaré non concerné par cette affaire et c'est le LPO qui devra payer seul au moins 70 000 euros à cette employée.

Cette dernière ne s'est pas laissé intimider par le statut de l'employeur qui lui avait laissé entendre que sa procédure était vouée à l'échec.

La détermination de cette travailleuse précaire, le pot de terre, a payé et c'est le lycée, le pot de fer, qui a été sanctionné. Un exemple dont doivent s'inspirer tous les travailleurs victimes de coups tordus et d'injustice de la part d'employeurs malveillants, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public.

Martinique Le petit voyou du Vauclin, Agri Caraïbes

Lundi 3 juin, toute la matinée, les ouvriers agricoles d'Agri Caraïbes ont tenu un barrage sur la RN6, au Vauclin. Il s'agissait d'une protestation contre deux mois de salaires impayés. Cette entreprise de 15 salariés est maintenant pratiquement à l'abandon. Le matériel est en voie de devenir irrécupérable. Aucun melon n'en sort plus, alors qu'il y a quelques années la société était l'un des plus importants producteurs de la Martinique. Et maintenant elle vole les salaires, en ne payant plus ce

qui est dû aux employés. Ceux-ci en arrivent à demander la mise en liquidation ou en redressement de l'entreprise, pour qu'au moins les choses soient claires. Les patrons des grosses entreprises, telles Arcelor-Mittal ou Pétroplus, qui ferment du jour au lendemain sans du tout se soucier des conséquences matérielles ou morales pour les travailleurs, ont été traités de patrons-voyous. Celui d'Agri Caraïbes est de la même espèce : c'est un patron petit-voyou !

Guadeloupe Manifestation contre l'épandage aérien

Suite de la P. 1

Le rassemblement du collectif a eu lieu devant le kiosque de la place de la Victoire à Pointe-à-Pitre dès 8h30.

Les organisations participantes se sont regroupées devant le kiosque avant le départ de la manifestation avec leurs banderoles et pancartes.

Certains portaient symboliquement des masques à gaz. Le ton était donné avec une composition de la chanteuse Marie Line Dahomay contre l'épandage, sur un rythme gwo ka. C'est dans une ambiance très dynamique que la manifestation a quitté la place de la Victoire pour les rues de la ville.

Près d'une quarantaine d'organisations, signataires du tract d'appel, étaient représentées par leurs militants : il y avait des organisations politiques : Combat Ouvrier, le Parti Communiste, le CIPPA, le Front de Gauche, des organisations syndicales : la CTU, le SNES, la FSU et différentes organisations écologistes, de l'agriculture bio, des organisations de défense de la faune, de la flore et de l'environnement.

Dans les rues de Pointe-à-Pitre les manifestants ont reçu le soutien et les encouragements de la population.

La manifestation se dispersa

devant la sous-préfecture après que banderoles et pancartes aient été fixées sur les grilles de l'établissement, et que plusieurs représentants d'organisations aient pris la parole.

Le «Collectif vigilance citoyenne» entend poursuivre son action en diversifiant les formes de protestation. L'association «Envie de Santé» a déposé un recours au Tribunal administratif pour l'arrêt de l'épandage en s'appuyant sur des irrégularités juridiques et le principe de précaution. Le Tribunal doit se prononcer le 21 juin.

L'État et la nouvelle préfète se trouvent de plus en plus confrontés à un certain mécontentement qui s'exprime contre l'empoisonnement des sols et de la mer. Un collectif de pêcheurs s'est fait entendre après que les zones interdites à la pêche aient été étendues, en raison des méfaits de la chlordécone connus de longue date.

Et malgré ces méfaits, l'État autorise aujourd'hui encore l'épandage de nouveaux produits toxiques. Les garanties de sécurité évoquées par la préfecture sont très aléatoires et peu rassurantes. La lutte continue !

Guadeloupe Carrefour- Millénis, un exécrationnel plan dit social !

Comme tout malfaiteur, la direction de Carrefour-Millénis a cherché à cacher son méfait : le projet criminel de licencier 30 salariés de l'entreprise! Mais le plan secret a été découvert. La direction qui voulait mener en toute tranquillité sa sale petite affaire, se trouve obligée d'en rendre compte aux travailleurs. Elle commence par refuser de s'expliquer devant la presse, pour continuer ses mensonges et dissimulations devant les syndicats, en expliquant que l'entreprise perd de l'argent et en parlant de réorganisation. Pour annoncer sa volonté de licencier ces travailleurs, la direction de Carrefour-Millénis

attendait le moment le plus propice, après avoir peaufiné son plan de bataille avec l'aide de certain syndicat. Mais la presse a rendu public le projet. Les travailleurs savent ce que Réorganisation veut dire : modulation (horaires variables selon l'activité) et poly-activité (poste de travail variable). Voilà la flexibilité en marche, celle signée par les syndicats CFE-CGC, CFDT, CFTC ! En plus des 30 licenciements il est annoncé la «révision» de la grille des salaires ! Ce qui dans le langage patronal veut dire : baisse des salaires avec entre autres la suppression de l'accord Bino !

Voilà tout ce que la direction a

eu à dire aux employés lors d'une première rencontre, et ces derniers sont toujours en attente d'autres mauvais coups. La direction distille les mauvaises nouvelles au compte-goutte pour éviter l'explosion de la colère, en promettant que les licenciements ne seront pas «secs». Ça on veut bien le croire, car ils seraient humides des larmes des travailleurs s'ils ne réagissaient pas !

Mais il faut espérer que les travailleurs de Carrefour-Millénis ne se laisseront pas faire, et qu'ils comprennent très vite que les seuls combats qu'on perd sont ceux qu'on ne mène pas !

Gosier : suspension de la grève des employés de Leader Price

Les employés de Leader Price (Montauban-Gosier) syndiqués à la CGTG avaient entamé une grève le 3 avril pour dénoncer l'attitude méprisante du directeur du magasin qui harcèle et sanctionne certains d'entre eux sans motif. La direction du groupe n'avait accepté de recevoir les représentants du personnel qu'à partir du 16 avril et en essayant d'imposer aux grévistes le nombre de membres de leur délégation. En fait manifestement, elle cherchait à faire traîner le conflit et au lieu de négocier, elle a préféré assigner les grévistes devant le tribunal de Grande Instance par référé pour entrave à la liberté du travail. Le 3 mai le juge a renvoyé l'affaire au 10 mai puis au 17 mai.

La direction ne se pressait pas pour entamer des négociations.

A croire que la grève l'arrangeait car l'ouverture de deux nouveaux magasins à proximité (Ecomax et Leader Price Grande Ravine) a certainement entraîné une baisse des ventes du magasin. Le harcèlement et les sanctions infligées à certains employés, particulièrement les représentants du personnel, n'étaient en définitive que les étapes d'un plan bien établi visant à provoquer leur colère, à les pousser à la faute pour se débarrasser d'eux à moindre coût.

Une séance de négociations s'est tenue le 15 mai et s'est soldée une nouvelle fois par un échec car la direction n'avait aucune volonté de régler le conflit.

Le délibéré du tribunal était fixé au 24 mai et la décision est tombée. La justice a donné satisfaction à la direction du

groupe en condamnant les employés grévistes sous astreinte de 1 000 euros par infraction constatée, par jour et par personne et donc à libérer les lieux. Les grévistes ont été condamnés solidairement avec la CGTG au paiement de 1 200 euros au titre des frais de procédure de l'article 700 du Code de Procédure civile.

Les employés ont finalement décidé de suspendre leur mouvement à compter du 3 juin. Par contre le syndicat envisage de poursuivre l'employeur devant les prud'hommes pour la levée des sanctions et pour faire cesser le harcèlement.

Les travailleurs n'ont certes pas obtenu gain de cause, mais cette grève, qui est la première qu'ils entament, a renforcé les liens entre eux et leur expérience. Ils reprendront le travail la tête haute.

Guadeloupe

NEWREST SE DÉBARRASSE DE SALARIÉS

Air Caraïbes ayant choisi NEWREST pour la restauration des passagers, deux salariés de la compagnie avaient été affectés à NEWREST.

Maintenant NEWREST déclare ne plus avoir besoin d'eux. Encore une société avide qui traite les travailleurs comme des pions. Il n'est pas question que ces travailleurs perdent quoi que ce soit dans cette affaire.

LE PERSONNEL SORI A INTÉRÊT À SOUTENIR CEUX DE CATERING PTP

Il règne une espèce de terreur à la SORI et les gardiens comme certains personnels SORI ne veulent pas être vus à discuter avec les grévistes de Catering PTP. Il a même été refusé l'entrée dans l'entreprise des délégués venus avec des tracts.

Pourtant les 19 de Catering PTP sont depuis des mois dans l'incertitude.

Echo de l'Aéroport

... SORI : LES PLANS SORDIDES DU DIRECTEUR

En fait le directeur cache la vérité : depuis avril 2012, les 19 ne sont pas «à part», mais ont été intégrés à la SORI / SERVAIR. Quand la patronne de SERVAIR a commencé à le leur dire le directeur a embrouillé les choses.

Cependant il encourage les 19 à porter plainte contre NEWREST, contre CORSAIR. Quand il porte plainte contre les mêmes il est débouté. Il accuse la CGTG de l'avoir fait perdre «à cause d'un tract» et cherche à séparer les collègues de leur syndicat CGTG qui n'abandonne pas la lutte.

Guadeloupe

Echo de Jarry

Générale des Eaux : Mercier joue la montre !

La direction veut réduire les effectifs avec des départs en retraite anticipée. *Yo désidé fèy an dous !* Lorsque les représentants syndicaux demandent à voir ce plan de suppression de postes, le directeur Mercier leur répond : «J'attends la réponse de la France». Misyé ka pwan sé travayè-la pou kouyon ! Depuis 2 mois, Véolia Eau a déjà annoncé la suppression de 10 % des effectifs. Il n'y a aucun mystère là-dedans !

Générale des Eaux : pati bonè an retrèt san ayen ?

Mercier, qui ne cesse de pleurnicher sur la situation difficile

de la société, veut sûrement faire partir les salariés sans aucune prime. La direction fait donc durer le suspense. Pour empêcher les travailleurs de réclamer des compensations ?

Eiffage (chantier de la nouvelle centrale EDF) : un chef qui se croit en pays conquis

Le responsable qui dirige l'ensemble du chantier a récemment agressé un ouvrier. Il lui a demandé : «Qu'est-ce que vous faites là ? Votre contrat est fini, vous n'avez rien à faire ici !». Puis il l'a brutalisé.

Tous les ouvriers présents ont immédiatement cessé le travail. Ils

sont allés voir le chef pour lui donner un conseil : «*pa pwan mové labitid*». À bon entendeur...

Numéricable : directrice aux Prud'hommes

Au début de l'année, la directrice a remplacé la mutuelle des salariés par une autre moins avantageuse, sans les consulter. En avril, les salariés l'ont collectivement assignée au tribunal : l'ancienne mutuelle faisait partie d'une convention collective signée entre les salariés et l'entreprise, la directrice n'avait donc pas le droit de la supprimer. L'audience est prévue en septembre. Affaire à suivre.

12 jours de grève générale en Nouvelle Calédonie

5 organisations syndicales avaient appelé à une grève générale reconductible à partir du 15 mai. Plusieurs milliers de personnes sont descendues dans les rues. La première journée de manifestations a été suivie de barrages routiers, du blocage des hypermarchés, du Port et des dépôts de carburants.

La Nouvelle Calédonie, ancien Territoire d'Outre-Mer, bénéficie depuis les accords de Nouméa signés en 1988, du statut de Collectivité. Mais cette plus large autonomie qui fut arrachée par la lutte à la fin des années 80, n'a pas résolu pour autant les inégalités sociales et la souffrance de la partie la plus pauvre de la population, principalement constituée de Kanaks.

¼ de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. L'écart des prix entre la France et la Nouvelle Calédonie est officiellement estimé à 35%. Mais fin 2011, une enquête de l'UFC Que Choisir avait révélé un écart de 108% sur 28 produits de première nécessité. L'écart moyen se situerait aux environs de 50%. Les fonctionnaires touchent d'ailleurs une prime de vie chère de 108% du salaire de base. Mais la catégorie la plus riche, les Caldoches, comparables aux Békés de Martinique et Guadeloupe, détient l'essentiel de l'activité économique, en particulier le

commerce, l'import export, l'immobilier, l'extraction minière. Les revendications de l'inter-syndicale portaient sur la baisse des prix des produits de première nécessité et l'application des accords économiques et sociaux signés en juin 2012. La grève a cessé le 27 mai, après la signature d'un accord entre les représentants syndicaux, les élus locaux et les organisations patronales. L'accord prévoit une baisse de 10% sur 300 produits alimentaires et d'hygiène, le gel des prix jusqu'en décembre 2014, la constitution d'un observatoire des prix, l'instauration d'une TGA (Taxe Générale sur l'Activité) qui vient remplacer une série d'autres taxes. Les syndicats réclamaient en effet une refonte globale de l'économie et de la fiscalité pour atténuer des injustices criantes favorisant les catégories les plus riches. Cette ressource fiscale prise sur les plus hauts revenus permettrait selon le représentant de l'intersyndicale, le financement social du handicap, de la retraite et du minimum vieillesse.

Pour que ces accords soient effectivement appliqués et ne connaissent pas le sort de ceux de juin 2012, la population pauvre qui a occupé la rue durant ces 12 jours devra rester mobilisée.

HAÏTI

Manifestation contre la MINUSTAH qui protège la bourgeoisie

Des centaines de manifestants ont pris la rue le 31 mai. Ils réclamaient le départ définitif de la Minustah (mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti) et l'indemnisation pour les victimes du choléra. Ces manifestations ont fait suite aux interventions de politiciens et de syndicalistes locaux et étrangers réunis à l'hôtel le Plaza puis au Champ de Mars le 31 mai. Le retrait des troupes des Nations Unies est au centre de manœuvres politiques pour la majorité au parlement en Haïti.

C'est en octobre 1994 que l'ONU est intervenue pour mettre fin au coup d'Etat du général Cédras (septembre 1991) et ramener Aristide au pouvoir. Cela a été le rôle de la Minustah. Puis en mars 2004 c'est elle encore qui a été chargée d'évincer Aristide et ses chimères du pouvoir. Dans les deux cas, il s'agissait d'empêcher une explosion populaire et d'assurer le relais permettant la main mise de la bourgeoisie haïtienne sur le pouvoir au travers de politiciens à son service. Sous couvert de lutte contre l'insécurité, les militaires de l'ONU ont renforcé les forces de police dans la répression contre la population pauvre. Comme force dite d'interposition, la Minustah a favorisé l'exploitation des populations les plus démunies. Sa responsabilité dans l'épidémie de choléra apparue dans la foulée du séisme de janvier 2010 a été prouvée par plusieurs expertises.



Un contingent népalais des forces armées des Nations unies ayant été le point de départ de la propagation de la maladie dans l'Artibonite. Plus de 650 000 personnes ont été touchées et 8100 sont décédées depuis le début de l'épidémie, en octobre 2010. C'est la population pauvre qui est victime, elle qui vit dans des abris précaires où l'absence d'hygiène, l'absence de circuit d'eau potable, l'impossibilité d'accès à des centres de soins favorisent le développement du choléra à chaque pluie. Depuis novembre 2011, plus de 5 000 victimes du choléra et leurs familles n'ont cessé de demander à l'ONU de dédommager les victimes. Les Nations Unies ont toujours nié toute implication dans la propagation de l'épidémie et refuse toute indemnisation. Le Ministère de la Santé fait de vagues promesses à l'horizon de 2022, alors que les mesures sanitaires de base peuvent être prises

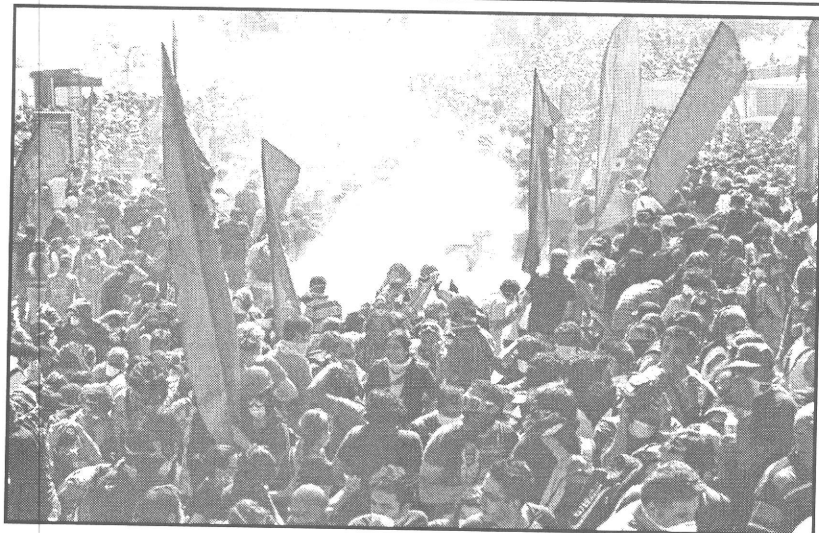
immédiatement.

La colère de la population gronde et les politiciens utilisent cette colère dans leur course aux postes alors que la situation des pauvres continue d'empirer. Face au choléra les possédants se payent des installations sanitaires adéquates. La population des quartiers populaires vit toujours dans des taudis et la situation a empiré depuis le séisme. Sur la zone industrielle, les ouvriers combattent chaque jour les patrons pour empêcher l'aggravation des conditions de travail. Malgré la misère de la population haïtienne les banques prospèrent et leur activité augmente proportionnellement à l'accroissement de la misère des pauvres.

Ces manifestations contre la Minustah montrent le ras le bol d'une partie de la population. En s'organisant contre les exploiters, en dirigeant ces luttes les travailleurs sauront se défendre contre les militaires de l'ONU et tous les voyous armés qui protègent les intérêts de la bourgeoisie.

TURQUIE

Jusqu'où ira le mouvement populaire contre le régime Erdogan ?



L'extension de la colère

Un large mouvement de contestation secoue la Turquie depuis les derniers jours de mai. Tout a démarré par un sit-in de quelques opposants politiques, dans le parc Gezi, à proximité de la place Taksim, au centre d'Istanbul. Il s'agissait d'un sit-in de protestation contre un programme de travaux voulu par le premier ministre Tayyip Erdogan. Ce programme prévoit, sur la zone du parc et de la place, la destruction du centre culturel Kemal Atatürk et l'ouverture d'un centre commercial, parallèlement à la reconstruction d'une caserne ottomane, détruite au début du XXe siècle, plus une mosquée. C'est l'intervention, le 28 mai, de la police contre le rassemblement d'opposants, qui a mis le feu aux poudres. Non seulement les manifestants ne se sont pas dispersés, mais ils ont été rapidement rejoints par d'autres, si bien que le vendredi 31 mai, ce sont des milliers de manifestants qui affrontaient les

canons à eau et les tirs de gaz lacrymogène. De nombreux groupes de manifestants avaient afflué des quartiers populaires de l'autre rive du Bosphore, passant outre l'interdiction de franchir les ponts à pied. Le mouvement gagnait d'autres villes avec des milliers de manifestants à Ankara, Izmir, etc. Le samedi après-midi les autorités retiraient les forces de police de la place Taksim, la laissant aux mains de manifestants en liesse qui faisaient entendre des slogans réclamant la démission du gouvernement. On entendit aussi «Erdogan le chimique», en référence aux nuages de gaz lacrymogène répandus. Erdogan, lui, bravait, de loin, le mouvement, par des déclarations telles que : «S'il s'agit d'organiser des rassemblements, si c'est un mouvement social, alors, quand ils rassemblent 20 personnes, j'en rassemblerai 200 000. Là où ils réunissent 100 000 personnes, je mobiliserai un million de membres de mon parti.» «Oui, nous allons aussi construire une mosquée. Et je ne vais pas demander la

permission (...) à une paire de pillards pour le faire. Ceux qui ont voté pour nous nous ont déjà donné l'autorité pour le faire».

Le président de la République Abdullah Gül tentait de son côté de jouer le rôle du flic gentil des films policiers en disant comprendre les raisons des manifestants et que la démocratie n'est pas seulement une question de bulletins de vote.

Au moment où nous écrivons les manifestations continuent et la place Taksim à Istanbul est toujours transformée en large forum démocratique. Le mouvement pourrait bien n'en être qu'à ses débuts.

La politique néfaste du gouvernement remise en cause

Présenté en premier lieu par les autorités comme une réaction à l'abattage de 12 arbres du parc, ce mouvement est en fait d'emblée politique. En s'attaquant au projet d'urbanisme quelque peu mégalomane d'Erdogan, il met en cause son régime lui-même, largement ressenti dans le pays comme conduisant un retour en arrière de la société. Erdogan et son parti l'AKP sont arrivés au pouvoir en 2002 en se disant «post-islamistes», des islamistes modérés et modernes. Dans les faits, bien qu'il ait pu assurer ses succès électoraux en 2007 et 2011, l'AKP se retrouve de plus en plus dans le soutien à la réaction religieuse et plus généralement dans la poursuite d'atteintes aux libertés

démocratiques. L'avortement est autorisé, mais Erdogan l'a récemment assimilé à un meurtre. La Turquie compte près de 8000 prisonniers politiques et 3000 étudiants en prison. Quant à la classe ouvrière, elle subit actuellement les mêmes attaques que partout ailleurs : salaires en baisse, poids du chômage, recul de l'âge de la retraite, etc. Le mouvement actuel, large, jeune, multiforme, est un mouvement qui proteste contre tout cela. C'est un mouvement largement populaire. Des témoins ont signalé des scènes de «fraternisation» entre supporters d'équipes de football, habituellement à couteaux tirés, mais aujourd'hui réconciliés pour affronter les charges de police. Des groupes dansent et chantent en kurde à côté d'autres qui chantent en turc. Les travailleurs n'apparaissent pas en tant que tels mais différents appels syndicaux à la grève, les 4 et 5 juin, pourraient changer la situation. L'histoire récente a rappelé, en Egypte et en Tunisie notamment, qu'une population mobilisée et déterminée pouvait très bien ébranler des régimes hais et chasser leurs dirigeants politiques. Mais pour éviter qu'ils cèdent la place à d'autres représentants des exploiters, il faut que les travailleurs interviennent et aient la volonté de se porter eux-mêmes candidats à la direction de la société. Souhaitons que le mouvement de révolte actuel en Turquie soit une arène où les travailleurs puissent faire des pas significatifs en ce sens.

ABONNEMENT

12 MOIS :
SOUS PLI FERME 38 €
SOUS PLI OUVERT 25 €

Je désire m'abonner au journal
COMBAT OUVRIER pour une
période de mois.

NOM :

Prénoms :

Adresse :

.....

.....

Ci-joint par chèque la somme de
Euros.

règlement par chèque adressé à

M. Philippe ANAÏS - Combat Ouvrier,
1111 Rés Matélie, l'aiguille,

97128 Goyave - Guadeloupe,
Antilles françaises

.....

COMBAT OUVRIER

Responsable de publication
P. ANAÏS
Adresser toute correspondance
EN GUADELOUPE

COMBAT OUVRIER
M. Philippe Anaïs,
1111 Rés Matélie, l'aiguille,
97128 Goyave - Guadeloupe.

EN MARTINIQUE
Louis MAUGÉE
B.P. 821
97258 FORT-DE-FRANCE CEDEX

COMPOSITION - IMPRESSION
Imp. ERAPRESS
Commissaire paritaire 51728

Site Internet de Combat Ouvrier
<http://www.combat-ouvrier.net>

Pour nous écrire sur internet
redaction@combat-ouvrier.net